

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

Direction de l'action foncière,
de l'habitat et de l'observation territoriale

Service urbanisme et foncier

Conseil départemental de la Mayenne
Hôtel du département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

02 43 66 53 23
julie.jegou@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION						
DATE DE DEPOT			N° DE DOSSIER			
JOUR	MOIS	ANNEE				
						-

Demande d'autorisation de travaux
(Article L.121-19 du Code rural)

Cette autorisation est exigible en application de l'article L.121-19 du Code rural pour la préparation et l'exécution des travaux susceptibles de modifier de façon irréversible l'état des lieux, suite à l'arrêté du 7 février 2022 soumettant à autorisation les travaux modifiant l'état des lieux sur le périmètre d'aménagement foncier des communes de Neau, Brée, Montsûrs, Gesnes et Evron (la liste, non exhaustive, des travaux soumis à autorisation figure dans la notice explicative).

La demande et les pièces qui l'accompagnent doivent être envoyées :

Par courrier :

Conseil départemental de la Mayenne
Direction des infrastructures – service urbanisme et foncier - AFAFE
Hôtel du Département - 39, rue Mazagran
CS 21429
53014 Laval Cedex

ou par mail :

julie.jegou@lamayenne.fr

1. Désignation du demandeur (le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)

NOM	Prénoms	
Adresse : numéro, voie, lieu-dit	Téléphone fixe	
	Téléphone Portable	
Code postal	Commune	Email

2. Localisation des travaux

Lieu-dit des travaux	Code postal	Commune
NOM et adresse du propriétaire du terrain (s'il est autre que le demandeur*)	Surface (m ²) ou linéaire (m) intéressé par les travaux :	
(* son accord doit être joint à la demande)	Description de l'état boisé (bois ou forêt, alignement d'arbres, haie bocagère, verger, arbres isolés...) à préciser :	

Section		
N° de parcelle		
3. Désignation des travaux		
Eléments arborés		
<p>Nature des travaux (semis, plantation, éclaircie, régénération, coupe rase, élagage manuel ou mécanique, recépage, émondage, etc...) <u>à préciser*</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Abattage, destruction ou défrichement : Espaces boisés, haies, alignement d'arbres, vergers, boisements linéaires, arbres isolés <input type="checkbox"/> Plantation et semis : arbres, vergers, boisements linéaires, arbres isolés <input type="checkbox"/> Création ou arasement de talus <input type="checkbox"/> Classement d'éléments arborés <p>Objectif des travaux (gestion courante, amélioration, rajeunissement, récolte de bois, etc...) <u>à préciser</u> :</p>		
<p>Si plusieurs coupes échelonnées sur plusieurs années sont envisagées dans une même propriété, il y a lieu de remplir une demande d'autorisation par coupe.</p> <p>Demande de RDV sur site avec un agent du département pour échanger sur la teneur des travaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p><i>L'administration se laisse la possibilité de contrôle sur le terrain préalablement aux dates de travaux annoncés et a posteriori.</i></p> <p>(*Cocher la case correspondante à la nature des travaux envisagés)</p>		
Pour l'abattage de haies ou de têtards		
Essences	Nombre d'arbres	Volume estimé
Date de réalisation des travaux :		
Pour l'exploitation de parcelles boisées		
Essences	Nombre d'arbres ou surface	
	Taillis	
	Surface	Age
<p>NB : en cas d'abattage pour mise en sécurité, la présente demande devra s'accompagner d'un avis écrit sur l'intervention projetée, délivré par le Maire de la commune sur lesquels sont localisés les travaux :</p> <p>Je soussigné, Maire de la Commune de, certifie nécessaire la réalisation des travaux susvisés au motif de mise en sécurité des biens ou des personnes, conformément aux pouvoirs de police qui me sont conférés par la Code Général des Collectivités Territoriales.</p>		
<i>Cachet de la mairie</i>		Le maire,
<i>Prénom NOM</i>		

Travaux hydrauliques

Nature des travaux, à préciser* :

- Création ou suppression de plans d'eau, mares, abreuvoirs
- Création, suppression, curage ou busage de fossés
- Création ou suppression de drainage, forage, puits, amenée d'eau, captage de sources
- Aménagement ou suppression de réseau d'irrigation

Objectifs des travaux :

(*Cocher la case correspondante à la nature des travaux envisagés)

Réseaux

Nature des travaux, à préciser* :

- Création ou suppression de réseaux de transport d'énergie (gaz, électricité), télécommunication
- Création ou suppression de réseaux d'assainissement, adduction en eau potable
- Création ou suppression de voiries, chemins

Objectifs des travaux :

(*Cocher la case correspondante à la nature des travaux envisagés)

Bâti

Nature des travaux, à préciser* :

- Création ou suppression de constructions y compris celles soumises à permis de construire
- Installation de clôtures permanentes

Objectifs des travaux :

(*Cocher la case correspondante à la nature des travaux envisagés)

Mouvements de terrain

Nature des travaux, à préciser* :

- Remblaiement, excavation, dépôts de terres
- Ouverture de carrières
- Remise en culture de zones incultes

Objectifs des travaux

(*Cocher la case correspondante à la nature des travaux envisagés)

Autre (préciser)

4. Engagement du demandeur ou du service instructeur faisant la demande en lieu et place du bénéficiaire

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

Fait le

Signature du demandeur ou du service instructeur :

5. Pièces à joindre

- 1. Si le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain, le mandat du propriétaire ou les titres justifiant que le demandeur est habilité à procéder aux travaux pour lesquels est faite la demande.**
- 2. Le plan de situation des travaux de format minimum A4 (21 x 29,7 cm) en soulignant en rouge leur localisation.**
- 3. A réception du dossier complet, le Conseil départemental retournera au demandeur, sous un maximum de 15 jours, un accusé de réception l'informant du délai légal d'instruction (ce document ne vaudra pas autorisation). Pour toute information, contacter le service urbanisme et foncier au 02.43.66.53.23 ; En l'absence de décision de rejet émise dans le délai de 4 mois à compter de la date de réception de la demande d'autorisation par le Conseil départemental, celle-ci sera considérée comme accordée.**

Cadre réservé au Conseil départemental

AVIS DE LA CIAF	DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
LE	SIGNATURE